Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 30 (1922)

Heft: 9

Artikel: Antiquités

Autor: E.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-24422

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANTIQUITÉS

(Avec planche.)

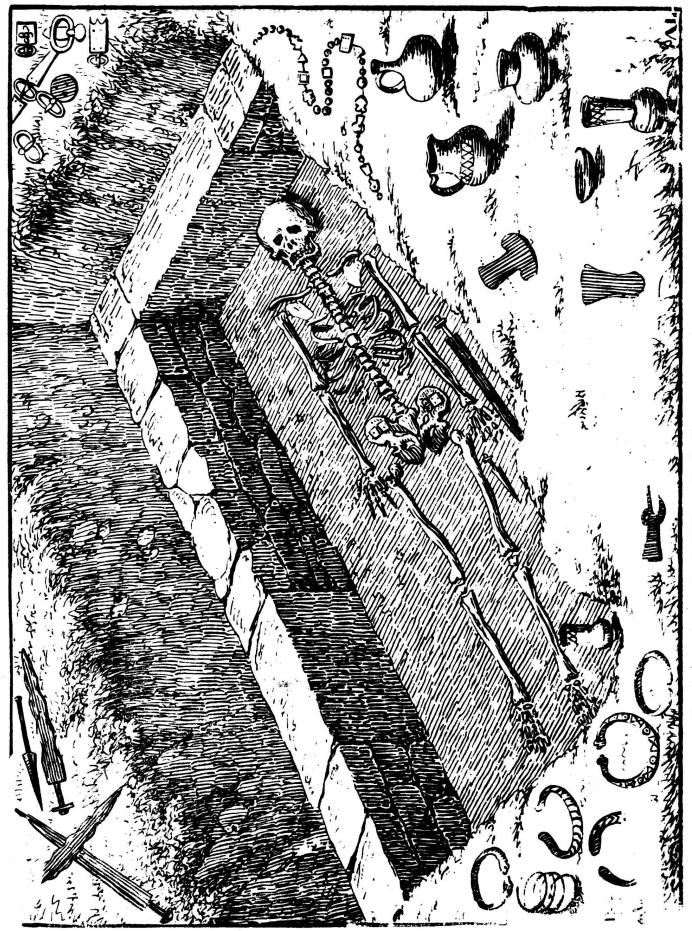
L'article qui suit et la planche qui l'accompagne présentent un intérêt pour l'histoire des recherches archéologiques dans le canton de Vaud. C'est à ce titre-là que nous les reproduisons dans la Revue historique vaudoise. Nous les trouvons dans l'Almanach de Berne et Vevey de 1841 et M. E. Gétaz, rédacteur de cette publication populaire a bien voulu mettre à notre disposition le cliché sur bois de 1841. Nous le remercions vivement de son obligeance.

L'archéologue Frédéric Troyon ayant commencé en 1838 ses recherches célèbres dans les tombeaux de Bel-Air, près de Cheseaux, l'article que nous reproduisons ici montre que les découvertes de ce savant avaient attiré l'attention du public, que l'on s'intéressait aux objets rappelant les populations primitives de nos contrées et que l'on savait en apprécier la valeur. La gravure, comme on le verra, représente précisément un des tombeaux de Bel-Air.

Quant aux recommandations que l'on trouve à la fin de cette notice, elles seraient encore complètement justifiées aujourd'hui. E. M.

De nos jours, où l'on attache toujours plus d'importance aux découvertes faites dans le canton, nous pensons que nos lecteurs ne parcourront pas sans intérêt les quelques détails que nous leur donnons sur les antiquités de la patrie et nous ne doutons nullement que plusieurs ne comprennent combien il serait à désirer que ces débris antiques, qui se rattachent à l'histoire de notre pays fussent connus et conservés.

Depuis les âges les plus anciens, les seuls restes qui nous soient parvenus sont des sépultures, moins en butte aux ravages de toute espèce que les monuments extérieurs; mais au lieu de trouver dans ces tombes des squelettes éten-



Un des tombeaux de Bel-Air, près de Cheseaux, explorés par Troyon.

dus, l'on voit plutôt, au milieu des pierres plates et brutes formant un petit caveau, que le mort avait été assis; à moins, selon d'anciennes coutumes, que ses restes, ayant été brûlés sur un bûcher, l'on en eût déposé les cendres dans des vases. Souvent, au milieu de ces siècles de paganisme, des esclaves ou quelque animal chéri avaient été égorgés et ensevelis auprès d'un homme regretté. Si c'était un guerrier, on avait déposé ses armes à côté de lui. Plus d'une fois, ses femmes se disputaient le triste honneur d'être immolées sur son tombeau. Aujourd'hui, on ne retrouve guère les pierres immenses ou les tertres qu'on avait élevés sur ces sépultures antiques pour honorer la mémoire du mort, mais bien plutôt des ossements qu'accompagnent les vases, les armes, et les ornements dont plusieurs ont pu se conserver jusqu'à nous. Quelque fois, ces tombes-là sont de beaucoup plus anciennes; l'on rencontre comme à Pierra Portay, près de Lausanne, des haches ou des couteaux en pierre. Dans les siècles suivants, mais bien longtemps encore avant la venue du Christ, les métaux commencent à paraître. Les bracelets, les glaives et les anneaux de cette époque sont en bronze¹, car l'on a su travailler le cuivre avant le fer. Enfin, quand parut l'ère chrétienne, l'on connaissait chez nous la plupart des métaux dont nous nous servons aujourd'hui. C'est à peu près à cette époque que notre pays fut soumis par les Romains qui transportèrent dans nos campagnes tout le luxe de leur cité. Cependant les riches habitations qu'ils avaient élevées, leurs villes et leurs maisons de campagne, leurs temples, leurs statues et leurs inscriptions, tout s'écroula devant les barbares du nord qui, pendant plusieurs siècles, se répandirent dans le Midi. Les ruines furent générales, les souvenirs des lieux s'effacèrent et souvent la pelle ou le soc de la charrue s'en vont, lorsqu'on s'y attend le moins, heurter quelques pans de vieux murs ou découvrir

¹ On en a trouvé à Verchi et à Champigny entre Ollon et Aigle.

des médailles, des mosaïques, tout ce que de pareils bouleversements peuvent ensevelir dans la terre. Les barbares eux-mêmes, qui ont détruit tant de monuments précieux, nous ont, à leur tour, laissé des traces de leur passage mais, comme dans les premières époques, ce sont les tombes seules qui les renferment. On distingue facilement ces tombes de celles des Romains qui, pendant quelque temps, brûlèrent leurs morts ¹ et qui, lorsqu'ils les enterrèrent, déposèrent toujours des ornements ² qu'on ne saurait confondre avec ceux des peuples du nord.

Les sépultures des barbares offrent d'autant plus d'intérêt qu'il y a encore beaucoup à connaître sur ces peuples incivilisés. Une découverte récente, faite à Cheseaux sur Lausanne, nous permet de donner à nos lecteurs le dessin d'un de leurs tombeaux avec le glaive, les agrafes, les vases et les anneaux qui entouraient les ossements d'un de leurs chefs. Au lieu de cercueils en bois, c'étaient de grandes pierres plates ou de petits murs, genre de constructions qui se retrouvent encore dans le dizième siècle et qu'on attribue dans certains lieux ³ à ces Sarrasins contre lesquels la bonne reine Berthe avait élevé, pour protéger son peuple, plusieurs tours dont nous connaissons les ruines. Enfin les divers âges de la catholicité peuvent offrir aussi des débris curieux.

Nous nous bornons à ces détails qui suffiront peut-être, pour montrer à nos lecteurs, combien il serait intéressant pour l'histoire de la patrie de pouvoir conserver le souvenir de ces différentes découvertes auxquelles l'on n'a, jusqu'à présent, pas assez donné d'attention. Il est à regretter que beaucoup de ces antiquités passent dans l'étranger quand on ne les jette pas dans le vieux fer. Nous prévenons ceux qui les vendent au prix du métal qu'ils pourraient en tirer un

¹ Saint-Prex en offre des exemples.

² Comme à Bière.

³ Ainsi à Lovattens.

meilleur parti en s'adressant à MM. les préfets qui sont chargés par l'Etat, dans un intérêt national, de les acheter pour le Musée. Au besoin, MM. les pasteurs s'empresseront sans doute de recueillir ces objets dont la valeur, si l'on en fait don, sera payée par les conservateurs des antiquités. Nous engageons donc fortement nos lecteurs à faire attention aux pièces antiques qu'ils pourraient rencontrer afin qu'elles soient déposées dans notre Musée national, où chacun, en l'allant voir, lira le lieu de la découverte et le nom de ceux qui en auront fait présent.

BIBLIOGRAPHIE

Un conflit d'avouerie au XII^{me} siècle. Commugny et l'abbaye de Saint-Maurice, par Victor van Berchem. (Tiré à part de la *Revue d'Histoire suisse*, vol. 1, fasc. 4.)

On sait que dès avant le XI^{me} siècle la terre de Commugny appartenait à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. L'avouerie de ce domaine se trouvait au début du XII^{me} siècle entre les mains d'Amédée de Blonay qui, cédant peut-être à la force, remit en gage à Aimon, comte de Genève ses droits d'avoué sur Commugny. Aimon et ses successeurs ne tardèrent pas, comme presque tous les avoués de ce temps, à considérer cette terre comme leur bien propre : ils retinrent pour eux les cens dus à l'abbaye et multiplièrent les abus de pouvoir. D'où, entre les comtes de Genève et les abbés de Saint-Maurice, un long conflit d'un quart de siècle que ni l'autorité de Frédéric Barberousse, ni les menaces du Saint-Siège ne réussirent à apaiser et dans lequel les moines de Saint-Maurice ne purent faire triompher leur bon droit qu'à force de ténacité patiente et de sacrifices pécuniaires, et grâce à l'intervention énergique de l'évêque de Genève, Nantelme.

Tel est en quelques mots l'objet de l'étude de M. V. van Berchem. Il faut lui savoir gré d'avoir montré par cet exemple, en quelques pages d'une documentation scrupuleuse et d'une élégante sobriété, quelle fut la rapacité de l'aristocratie laïque, dans notre pays comme ailleurs, et quelle énergie l'Eglise sut lui opposer dans les temps où elle était vivifiée par le souffle des réformes monastiques.